



## MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

### AVIS PUBLIC

*Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 2014-100  
modifiant le règlement numéro 219 relatif au règlement d'urbanisme.*

#### **AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:**

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 juillet 2014, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 2014-100.
2. Le projet de règlement numéro 2014-100 tel qu'amendé modifie le règlement numéro 219 relatif au zonage par l'ajout de l'article suivant :
  - 8.10.3 Location pour une période inférieure ou égale à 30 jours des résidences unifamiliales isolées et des résidences saisonnières dans les zones de villégiatures.

Nonobstant toutes dispositions du présent règlement, il est permis aux propriétaires de résidences unifamiliales isolées et de résidences saisonnières de les louer à de fins d'habitations temporaires pour des périodes inférieures ou égales à 30 jours dans les zones VIL-01 à VIL-14 inclusivement.
3. Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Une assemblée publique de consultation aura lieu le dimanche 10 août 2014 à compter de 10 h à la salle Alice Rapatel-Dubuc située au 53, rue des Pionniers La Macaza. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement numéro 2014-100 sera expliqué et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.
5. Le projet de règlement numéro 2014-100 peut être consulté de 8 h à 12 h et de 12 h 45 à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h à 12 h le vendredi au bureau municipal situé au 53, rue des Pionniers à La Macaza.

Donné à La Macaza, ce 30<sup>e</sup> jour de juillet 2014

Jacques Taillefer,  
Directeur général

---

Projet de règlement 2014-100

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Jacques Taillefer, directeur général de la municipalité de La Macaza, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie aux deux endroits suivants : panneaux à l'extérieur de l'Hôtel de Ville et à l'église, entre 9 h et 11 h 30 et publié dans le Journal l'Information du Nord, édition du 30 juillet 2014.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 30<sup>e</sup> jour de juillet 2014.

Jacques Taillefer,  
Directeur général